



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

### OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir  
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –  
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –  
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl –  
Mme PIOZIN Patricia.

#### Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



*Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.  
Délibération N° DM\_20250403N029

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, expose à l'Assemblée les grandes orientations de budget primitif pour 2025.

Il rappelle que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis, dans les délais réglementaires, aux conseillers municipaux et notamment :

- ✓ Le document règlementaire relatif au projet de Budget Principal et la note relative à son élaboration.

À l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée, chapitre après chapitre, le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT à 8.810.000 €.
- SECTION D'INVESTISSEMENT à 2.860.946 €.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (PAR 18 VOIX "POUR", 1 ABSTENTION ET 6 VOIX "CONTRE")**, approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2025 tel que présenté.

<p>PUBLIEE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
---	---